



**FERME
AGRIVOLTAÏQUE
DU TURSAN**
Engager une agriculture
durablement nouvelle

**GLHD
PROJET DE LA FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN
SUR LA COMMUNE DE PHILONDEXX (LANDES)**

**Réunion de bilan de concertation (14 septembre 2023)
COMPTE-RENDU**



Participants

29 personnes (23 participants et 6 agriculteurs du collectif) étaient présentes lors de la réunion publique présentant le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 1 au 30 Juin 2023.

Cette restitution s'est tenue le 14 septembre 2023 à 18h30 au foyer municipal de Philondexx à l'initiative de GLHD. Elle était animée par Bluegreen, animateur du dispositif de concertation.

Compte-tenu de l'actualité sportive de la Coupe du Monde et du match de l'équipe de France, l'horaire de la réunion a été légèrement avancé (de 19h à 18h30). Cette modification – décidée en accord avec le conseil municipal – a été communiquée via affichage sur l'espace public, sur les panneaux de la mairie de Philondexx et a fait l'objet d'une annonce sur le site Internet du projet. Les photos des affichages sont disponibles en annexes du présent compte-rendu.



Temps 1 : Bienvenue et accueil

Julie SCHMITT remercie l'ensemble des personnes présentes à la réunion et précise qu'elle travaille pour le cabinet de concertation indépendant Bluegreen. Elle a la charge de s'assurer de la bonne information et de la participation du territoire dans le projet.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

Elle précise que ce temps de restitution doit permettre de présenter une synthèse du dispositif de concertation qui a été mis en place sur le territoire entre le 1^{er} et le 30 juin. La concertation publique a pour objectif de faire participer les habitants aux réflexions en amont du projet, afin d'enrichir le projet grâce à l'expertise d'usage du territoire.

Elle conclut l'introduction en présentant le déroulé de la soirée et des différents intervenants, parmi lesquels figurent Fanny COLOMBO DECORY, cheffe de projet GLHD, Nicolas KHORSI DARROUSSAT, référent concertation GLHD, Thomas FARGEAUDOUX, coordinateur régional Sud-Ouest et Jérôme BOURGEOIS, Directeur communication, marketing et concertation.

Temps 2 : Modalités de la concertation

Genèse du projet et premières rencontres avec le territoire

La parole est donnée à Thomas FARGEAUDOUX qui rappelle la genèse du dispositif de concertation mis en place. La concertation avec le collectif d'agriculteurs à l'initiative du projet a été initiée en 2020. Le projet agrivoltaïque était envisagé sur une surface d'étude initiale de 84ha. Au cours des études, rencontres et réunions, cette emprise a vocation à être précisée.

Thomas FARGEAUDOUX explique que très tôt dans la vie du projet, le collectif d'agriculteurs et GLHD ont souhaité rencontrer le conseil municipal pour présenter le projet, expliciter la démarche à venir, et préciser les modalités, notamment de concertation et d'association avec le territoire. Thomas FARGEAUDOUX revient sur une délibération du Conseil municipal en 2020 qui donne « *un avis favorable et son soutien sur la poursuite de ce projet sur son territoire* », et qu'avant d'être construit, le projet doit obtenir un permis de construire, délivré par le Préfet de département, et non le Conseil municipal.

Il revient sur l'historique du projet et de la concertation. Une concertation technique a été menée impliquant de nombreux acteurs, en amont de la concertation citoyenne, pour présenter et commencer à enrichir le projet : la communauté de commune, la fédération de chasse des Landes, l'association de chasse du territoire, la chambre d'agriculture, la DDTM et les services techniques du conseil départemental. En parallèle, des études techniques de terrain ont permis d'évaluer l'état initial de l'environnement dans lequel se situerait le projet.

La société GLHD a été accompagnée par différents bureaux d'études techniques indépendants dans la définition de ce projet de ferme agrivoltaïque :

- Un géomètre a réalisé les études des contraintes du terrain ;
- Un bureau d'étude d'impact sur l'environnement, qui a réalisé l'inventaire de la faune et de la flore sur le terrain ;
- Le bureau d'études paysager NCA – que certains habitants ont pu rencontrer – réalise l'étude paysagère ;
- PC CONSULT accompagne également les agriculteurs dans leur réflexion autour de la transition agroécologique.

Ces études se déroulent sur un temps long ; à titre d'exemple les inventaires faune et flore durent un an, car il faut recenser la présence des espèces sur les quatre saisons.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

Ce n'est qu'à l'issue de cette étape de la concertation citoyenne, que GLHD pourra réajuster définitivement son projet en tenant compte des différents enseignements.

Ambitions de la concertation citoyenne

Julie SCHMITT revient sur la genèse de la concertation avec les citoyens et habitants. Il s'agit d'une concertation volontaire qui a pour objectif d'informer les habitants sur le projet mais aussi de le faire évoluer via leurs contributions. Pour ce faire, un dispositif multiple a été élaboré, afin de recueillir une participation la plus large possible. Le maître d'ouvrage et le prestataire chargés de la concertation accordent une attention toute particulière à la proximité et à la co-construction. C'est pourquoi, le dispositif de concertation se positionne très en amont de la réalisation du projet.

Modalités de la concertation citoyenne

Julie SCHMITT détaille ensuite les différentes étapes du dispositif de concertation.

Une plaquette d'information a été diffusée en boîte à lettres par GLHD aux habitants du territoire, une dizaine de jours avant l'ouverture de la concertation. Elle a permis d'informer les 100 foyers du projet et du dispositif de concertation.

Le 1^{er} et 2 juin, des journées d'information en porte-à-porte ont permis de rencontrer les habitants de la commune et d'échanger en toute confidentialité. L'objectif de ces échanges animés par Bluegreen et GLHD était à la fois d'informer les Philondenois, d'apporter des réponses à leurs questions, de présenter le dispositif de concertation et de mobiliser pour les événements à venir. 84 maisons ont été visitées et 30 personnes ont pu être interrogées. Parmi eux, la quasi-totalité avait connaissance du projet à venir.

Les 6 et 7 juin, un porte-à-porte « paysager » a permis de rencontrer les habitants en proximité du site qui accueillera le projet. L'objectif des échanges était le suivant : évoquer avec eux la faisabilité et les modalités de l'insertion paysagère du projet sur le territoire. NCA, cabinet paysagiste indépendant, s'est chargé de l'animation du porte-à-porte, aux côtés de la cheffe de projet GLHD. 18 habitants ont été rencontrés et ont pu partager leurs contributions sur l'insertion paysagère du projet. De nombreuses contributions ont également été recensées sur les aménagements annexes au projet.

Le 12 juin, un atelier relatif à l'« activité chasse » a été organisé. Cet atelier a également été l'occasion de présenter pour la première fois le projet au grand public. Cet atelier a permis de mieux appréhender les usages présents sur le territoire (chasse, promenade...) et de compléter le diagnostic. Un travail cartographique a, en effet, permis d'identifier les points d'attention et opportunités relatifs aux différents usages, notamment celles de l'activité chasse et d'envisager les synergies qui pourraient être créées avec le projet.

Le 27 juin, un atelier « insertion paysagère » a permis d'enrichir les apports du porte-à-porte paysager. Cet atelier à destination du grand public avait l'ambition de définir avec les participants l'insertion paysagère sur le projet (zones de masque ou de transparence souhaitées



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

et points de visibilité sur le projet) et de recueillir les propositions en matière d'aménagements paysagers, notamment végétaux.

Courant juin, un temps d'information et de sensibilisation auprès de la classe de CM2 de la commune de Philondenx a permis de présenter le projet aux élèves, de répondre aux différentes questions et de recueillir leur vision sur le projet. Ce fut l'occasion d'aborder avec eux le sujet des énergies renouvelables, intégré au programme scolaire. À la suite de ce temps, les élèves ont souhaité apporter leur contribution au projet, via des créations libres. Ces productions sont exposées lors de la présente réunion et sont consultables dans les annexes du présent compte-rendu.



Une permanence au foyer de la Mairie est venue clôturer la concertation le 30 juin. La cheffe de projet était présente pour répondre aux questions restantes des habitants. Des registres écrits ont permis de recueillir les dernières observations à la Mairie de Philondenx et au siège de la Communauté de Communes Chalosse Tursan. La possibilité était également ouverte de contribuer, poser des questions, émettre des suggestions à la maîtrise d'ouvrage par mail ou via le site internet <https://tursan-agrivoltaisme.fr/>.

Après avoir détaillé les 6 étapes du dispositif de concertation, Julie SCHMITT rappelle qu'il s'agit d'un dispositif multiple et ambitieux qui a été élaboré avec le souhait de recueillir une participation riche, à la fois s'agissant de la participation des habitants mais aussi des contributions au projet.

Temps 3 : Les grands enseignements de la concertation

La participation et l'accueil de la concertation

Julie SCHMITT présente les résultats de la concertation sur le plan quantitatif. Les 6 étapes du dispositif de concertation ont permis de recenser 100 participants cumulés, ce qui traduit une participation importante sur le territoire. 90% des foyers de la commune ont été concernés par une action d'information-concertation.

Elle précise ensuite la méthode de comptage des contributions. Les participants et contributions sont comptés individuellement, si un habitant participe à plusieurs reprises, chacune de ses interventions thématiques est comptabilisée. Les contributions sont ensuite classées par thématiques. Si lors d'un atelier un habitant de la commune a évoqué plusieurs sujets relatifs à différentes thématiques, chacune de ses contributions est comptabilisée. En d'autres termes, 100 participants cumulés ne signifie pas que 100 personnes différentes ont été présentes, certains habitants ont pu participer à plusieurs temps de la concertation et être recensés pour chacune des activités. De la même façon, on retrouve parmi les 226 contributions, des habitants qui ont pu participer à plusieurs reprises. À titre d'exemple, si lors de l'atelier chasse un chasseur prenait la parole pour évoquer la question de la clôture, puis celle des haies, 2 contributions étaient comptabilisées.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

Le processus de concertation volontaire a largement répondu aux objectifs fixés initialement. Il a permis de recueillir une mobilisation importante et de nombreux apports de la part des habitants.

S'agissant de l'accueil de la concertation sur le territoire, les habitants ont apprécié la clarté et la proximité de l'information. Le porte-à-porte a reçu un accueil particulièrement favorable. La plupart des Philondenxois avaient entendu parler du projet et ont pu mieux appréhender le projet et l'agrivoltaïsme. Quelques amalgames demeurent toutefois avec le photovoltaïque, en raison d'un projet passé sur le territoire.

Si la concertation a été bien appréciée sur le territoire, plusieurs habitants ont fait part de leurs difficultés pour appréhender ce projet, concerté très en amont, bien avant que le périmètre et la superficie exacts ne soient parfaitement définitifs.

Les enseignements de la concertation

Julie SCHMITT présente les grands enseignements de la concertation et précise que les enseignements détaillés sont expliqués dans le bilan de la concertation.

226 contributions ont été recensées et 13 grandes thématiques ont été identifiées. Parmi les plus significatives, l'opportunité du projet a recueilli 45 contributions, l'activité agricole actuelle et projetée 36 contributions, l'insertion paysagère est la plus représentée avec 60 contributions. La question des usages autour du site a reçu 13 contributions, les impacts financiers du projet 14 contributions et l'impact sur la biodiversité ou l'environnement 8 contributions.

Julie SCHMITT détaille ensuite les enseignements pour chacune des thématiques.

Concernant l'opportunité du projet, les participants ont mentionné que le projet s'inscrit dans les préoccupations énergétiques du territoire et qu'il participe à la transition énergétique et agricole du territoire. L'opportunité d'accélération de la production d'énergies renouvelables n'a jamais été remise en cause par le territoire. L'ensemble des habitants semble avoir conscience des enjeux climatiques actuels, et ce type de projet vertueux peut être envisagé comme une solution. Certains Philondenxois estiment cependant qu'il s'agit d'un projet privé – à l'initiative de quelques agriculteurs – et dont l'opportunité ne les concerne par conséquent pas. Des questionnements ont émergé, en cours de concertation, sur la localisation du projet agrivoltaïque, jugée fertile. Quelques habitants s'opposent à la réalisation du projet sur ces terres. Ils estiment que le projet pourrait être fait sur des terres moins fertiles.

Concernant l'activité agricole actuelle et projetée, les participants se sont montrés curieux et souhaitent obtenir des informations plus précises. Certains d'entre eux ont apprécié le fait que le projet s'inscrive dans une double dimension : transition énergétique et transition agricole. De nombreux habitants s'interrogent sur les cultures envisagées. Des doutes ont été exprimés sur la grenade et ses débouchés sur le territoire du Tursan. Une attention toute particulière concerne la garantie de la poursuite de l'activité agricole sur le territoire. Les Philondenxois souhaitent, en effet, que le territoire conserve son identité agricole et que l'activité agricole soit pérennisée. Des



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

questions ont également été posées sur la transmission des exploitations et des garanties demandées à GLHD concernant la conservation de la propriété agricole aux exploitants.

Au sujet de l'insertion paysagère – qui a fait l'objet de deux temps de travail distincts – la concertation a permis de recenser des attentes très différentes de la part des habitants et des riverains en proximité du site. Une poignée d'habitants craint une rupture avec l'identité rurale et agricole du territoire, et une gêne potentielle occasionnée par la présence des panneaux.

La possibilité d'une insertion paysagère associée au projet a été accueillie de manière très contrastée sur le territoire : certains participants souhaitent que le projet soit masqué, d'autres préfèrent qu'il soit ouvert sur le paysage environnant. De la même façon, des habitants souhaitent bénéficier d'accompagnement pour favoriser l'insertion paysagère alors que d'autres y sont opposés. De même, deux personnes présentes lors de l'atelier insertion paysagère, n'ont pas souhaité s'exprimer considérant qu'il s'agit d'un sujet individuel et à travailler avec les propriétaires fonciers en proximité du site.

Un traitement végétal semble toutefois privilégié. Plusieurs pistes et grands principes d'insertion ont été évoqués lors des échanges : zone de recul, haies de fruits, traitement en proximité des habitations, laisser de la visibilité à certaines zones stratégiques (belvédère, château d'eau), clôture végétale à l'échelle de l'îlot. Le dispositif de concertation a également permis de déceler une inquiétude quant à l'opportunité de cette insertion paysagère, un projet précédent aurait dû être accompagné d'aménagements et ne l'a pas été. Les habitants craignent une récurrence de cet ordre mais GLHD a garanti que l'insertion paysagère serait intégrée au permis de construire.

La question de la compatibilité des usages avec le projet a été au cœur de la concertation. L'activité du site et la pratique de la chasse ne font l'objet d'aucune opposition, les chasseurs du village ont toutefois identifié des points de vigilance particuliers à prendre en compte pour la poursuite des études : palombières, zone humide, chemins de randonnée, passage de faune... La question de la clôture du site a fait partie des sujets récurrents. Pour les chasseurs, il s'agit d'un frein au passage des animaux et cela pourrait provoquer des dégâts dans les champs à proximité du projet. L'installation de miradors a été évoquée pour pallier le désagrément causé par la clôture du projet ainsi que d'autres demandes d'aménagement. Lors de l'atelier chasse, d'autres usages ont été abordés. Plusieurs contributions autour des usagers de promenade et loisirs ont permis de recueillir des demandes d'aménagement pour valoriser le site : chemins de randonnée, pannautique dédiée, zone de loisirs à proximité du site, haies... D'autres habitants envisagent le projet comme une opportunité pour dynamiser la commune, organiser des lieux de sociabilité. Plusieurs demandes concernaient également les aménagements annexes autour du projet et l'amélioration de chemins de randonnée.

En ce qui concerne les impacts financiers du projet, les questionnements se sont concentrés autour des bénéfices financiers pour les agriculteurs. Les quelques opposants au projet arguent que l'opportunité du projet est uniquement liée aux bénéfices financiers que vont toucher les agriculteurs. D'autres participants se sont montrés plus conciliants avec les agriculteurs et comprennent l'initiative de leur projet. Les retombées pour la commune ont également été questionnées : la commune de Philondenx va percevoir une partie (20%) de l'IFER, la taxe sur les entreprises de réseaux (de plus, au bout de 20 ans, cette taxe est doublée) sans compter sur la présence d'une taxe d'aménagement dont le versement est unique et sur les potentielles



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

retombées des aménités autour du futur site agrivoltaïque. Certains habitants craignent également que leurs biens ne soient dévalués en raison de la proximité avec le projet. Ils souhaitent qu'un dédommagement puisse être étudié par GLHD et le collectif d'agriculteurs.

Le sujet des impacts sur la biodiversité et l'environnement a été très peu abordé lors de la concertation. Quelques questions ont été posées sur la phase travaux et sur la phase d'exploitation (circulation, bruit, ondes ...).

Temps 4 : l'étude de faisabilité des enseignements dans les suites du projet

Fanny COLOMBO-DECORY explique comment les éléments de la concertation pourraient être intégrés au projet.

Concernant le site agrivoltaïque, le périmètre sera affiné en fonction des contributions, qui seront étudiées à l'aune de leur faisabilité et de leurs impacts à la fois financiers, environnementaux mais également en tenant compte des usages du territoire.

Le projet devrait s'organiser en plusieurs îlots clôturés répartis sur les 84ha. La totalité de la surface ne serait pas occupée par les panneaux. Le découpage en îlots permettrait de conserver une pratique de la chasse ainsi que les haies, fossés et chemins présents sur le site.

Les questionnements liés à la pérennité des cultures ont été pris en compte dans la conception du projet agrivoltaïque. Les échanges avec le bureau d'étude et les agriculteurs ont permis d'arriver au constat d'une modulation de la fertilité des terres et de la présence de contraintes (érosion du coteau, terres battantes, zones inondables, sécheresses). Il s'agit de terres initialement riches mais qui, en raison des contraintes et aléas, se dégradent. Une étude agricole préalable lancée avec PC CONSULT et le groupe d'agriculteurs est en cours et devrait permettre de confirmer cette tendance pour affiner le projet agricole.

S'agissant de l'insertion paysagère, une carte synthétique a été produite et présentée lors de la réunion de restitution, présentant le projet tel qu'il pourrait être enrichi avec les apports de la contribution. Il est possible que cette cartographie évolue aux grés des contributions et des enjeux identifiés. Les habitants ont fait part de leur volonté de masquer le projet le long de la route départementale. La solution des haies arbustives sur trois rangs a été retenue. Des haies comestibles pourraient également être implantées autour du projet. Les haies présentent les vertus de masquer le projet, favoriser la biodiversité, freiner l'érosion des sols et favoriser l'infiltration pour alimenter les nappes. Elles peuvent également intégrer des arbres fruitiers, et servir de bosquets multi-strates pour favoriser la reproduction de faune sauvage.

La **participation des chasseurs** au projet a permis d'appréhender de nouveaux enjeux : présence actuelle de 3 palombières, l'implantation éventuelle de 3 miradors proches du passage de faune. L'objectif est de maintenir la pratique de la chasse sur ces espaces avec l'installation du projet sur le territoire. Une signalétique adaptée devra permettre de sécuriser le projet et la circulation aux abords du projet.

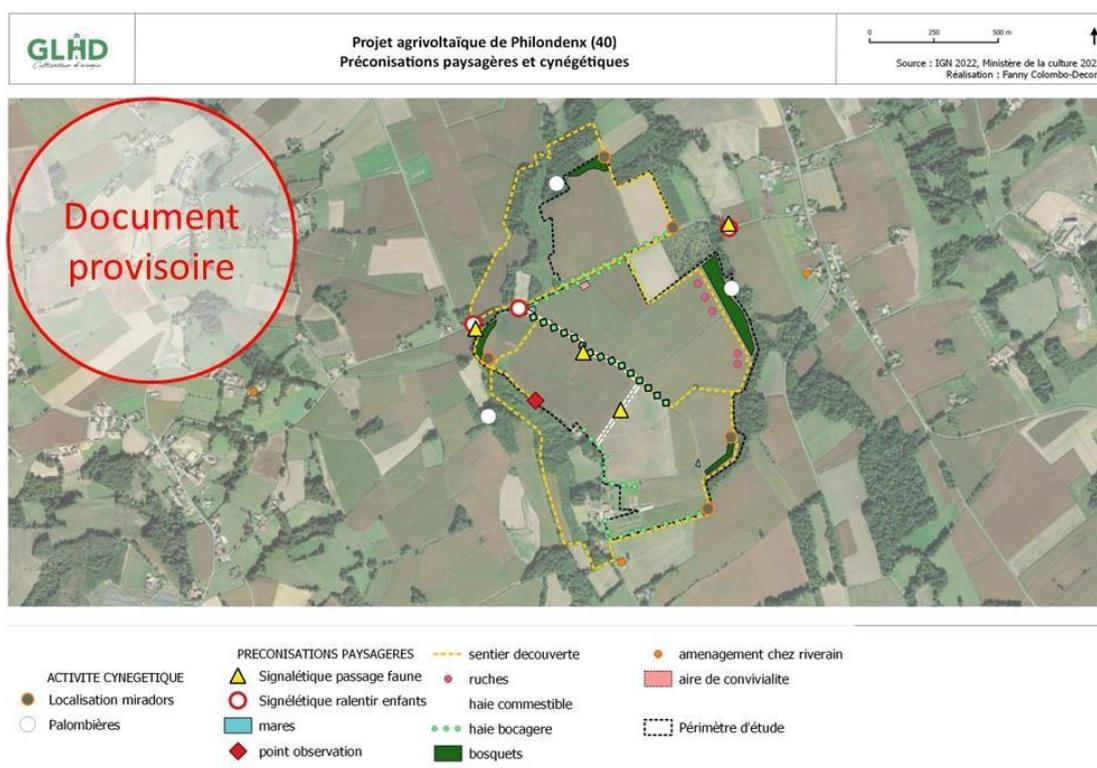


FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

La **biodiversité locale** sera largement favorisée par les milieux naturels entourant le projet : marres, zones humides, ruches, haies. Les habitants ont également évoqué la possibilité d'installer un parcours loisir/santé autour du projet, un itinéraire de découverte avec des panneaux pédagogiques ou encore un espace d'observation de type affût surélevé. Une carte du territoire non définitive a été présentée aux participants pour leur permettre de visualiser les potentialités.

Enfin, certains Philondenxois ont émis le souhait qu'un **espace de convivialité** et de rassemblement soit aménagé autour du projet : il pourrait accueillir des festivités et rassembler les habitants du village.



Cartographie « L'étude de faisabilité des enseignements dans les suites du projet »

Temps 5 : les suites de la concertation

Julie SCHMITT remercie l'ensemble des habitants présents pour leur venue et leur participation aux différentes étapes du processus de concertation. Elle fait également une rapide synthèse pour situer la concertation au regard des ambitions initialement fixées. Le dispositif ambitieux a donné satisfaction, les différentes étapes de la concertation ont permis de recueillir une participation significative des habitants, à la fois sur le plan comptable et qualitatif. Julie SCHMITT rappelle le stade d'avancement du projet et évoque les échéances à venir avec notamment l'enquête publique réglementaire.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

Nicolas KHORSI DARROUSSAT conclut la réunion de bilan de concertation en remerciant les participants, notamment pour leur mobilisation tout au long la phase active de concertation. Les contributions recueillies en nombre vont permettre d'adapter le projet aux attentes locales. Il précise les modalités de participation et d'information existantes sur le projet. La participation des habitants est toujours possible jusqu'au lancement de l'enquête publique prévue en 2025. Ils peuvent également partager leurs contributions en continu par email à l'adresse suivante : ferme-agripv-tursan@glhd.fr ou à l'adresse postale : Green Lighthouse Développement Technopole Bordeaux Montesquieu 1 allée Jean Rostand 33650 Martillac. Un formulaire de contact est également prévu sur le site internet Ferme agrivoltaïque du Tursan.

REMARQUES ET QUESTIONS/REPONSES AVEC LA SALLE

Intervention autour de la délibération passée par le conseil municipal de Philondenx

En début de réunion, un habitant et membre du conseil municipal interpelle Thomas FARGEAUDOUX au sujet de la délibération passée et des obligations qu'elle impose au conseil municipal.

Jérôme BOURGEOIS intervient et précise que pour l'ensemble des projets menés par GLHD, la première initiative est de rencontrer les élus des territoires pour expliquer le projet en toute transparence. Dans ce contexte, la délibération permet d'acter le fait que la commune est informée de l'existence du projet et qu'elle ne voit pas d'inconvénient à une étude de faisabilité. Ce participant interpelle GLHD sur le caractère privé du projet et réinterroge le caractère officiel et la valeur juridique de cette délibération ; il regrette qu'une délibération ait été prise puisqu'elle ne semble pas engager le conseil municipal. Une autre membre du conseil municipal ajoute que l'ensemble des habitants de la commune considère le conseil municipal comme responsable d'avoir donné son accord pour la réalisation du projet. Elle précise que la délibération est au centre des débats et que certains habitants pensent qu'elle fait office d'accord pour le projet.

Aménagements projetés en proximité du site

Un habitant en proximité du site intervient. Il précise qu'il a bien pris connaissance des aménagements qui ont été proposés lors de la concertation (zone de loisirs, haie, mare...) mais qu'il ne souhaite pas d'aménagement en proximité de son habitation.

Fanny COLOMBO-DECORY précise qu'il faut en faire part au maître d'ouvrage - ce qui a été fait dans le cas de cette personne puisqu'elle s'est déjà rapprochée de ce propriétaire - et reprecise que les aménagements envisagés sont situés en marge des habitations.

Risque incendie autour du site

Un habitant interpelle GLHD sur les impacts autour du projet en cas d'incendie. Thomas FARGEAUDOUX revient sur les conditions d'installation des panneaux dans le cadre de projets agrivoltaïques. Il précise que la réglementation évolue continuellement en faveur d'une diminution des risques. De plus, en raison de sa nature agricole, le projet est entretenu très régulièrement, cela permet de réduire les risques relatifs à ce type d'incident. Une concertation préalable avec le SDIS – lors de la présentation du dossier – permet, en outre, de sécuriser les installations. Des citernes sont présentes au sein de chaque îlot de panneaux. Un plan



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

d'intervention incendie est également élaboré au cas où un incident surviendrait sur le site. La proximité des habitants et les caméras positionnées sur la partie projet permettent également d'avoir une surveillance du site et de ses abords.

Responsabilité en cas de tir autour du site

Un habitant pose une question sur la responsabilité en cas de tir accidentel ou d'acte malveillant sur les panneaux durant la pratique de la chasse. Si un tir à destination des panneaux survient et que l'auteur du tir est identifié, l'assurance du maître d'ouvrage se mettra en relation avec la sienne., la responsabilité revient à l'auteur du tir. Jérôme BOURGEOIS précise que s'il est impossible d'identifier le responsable du tir, la prise en charge sera faite par l'assureur du maître d'ouvrage selon les garanties du contrat concerné.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

ANNEXES

- L'affichage sur l'espace public





FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

- L'affichage sur le panneau de la mairie de Philondenx



- Les annonces sur le site Internet du projet
Sur la page d'accueil :

Bienvenue sur le site internet du projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan.

La phase de concertation préalable volontaire a été officiellement clôturée le 30 juin 2023. Les comptes rendus des temps participatifs sont tenus à jour dans l'onglet « Participation citoyenne ». Rendez-vous le 14 septembre 2023 à 18h30 au foyer municipal de Philondenx pour la réunion de présentation des enseignements de la concertation. Un continuum d'information et de participation est proposé à toutes les parties prenantes jusqu'au lancement de l'enquête publique, prévue en 2025.

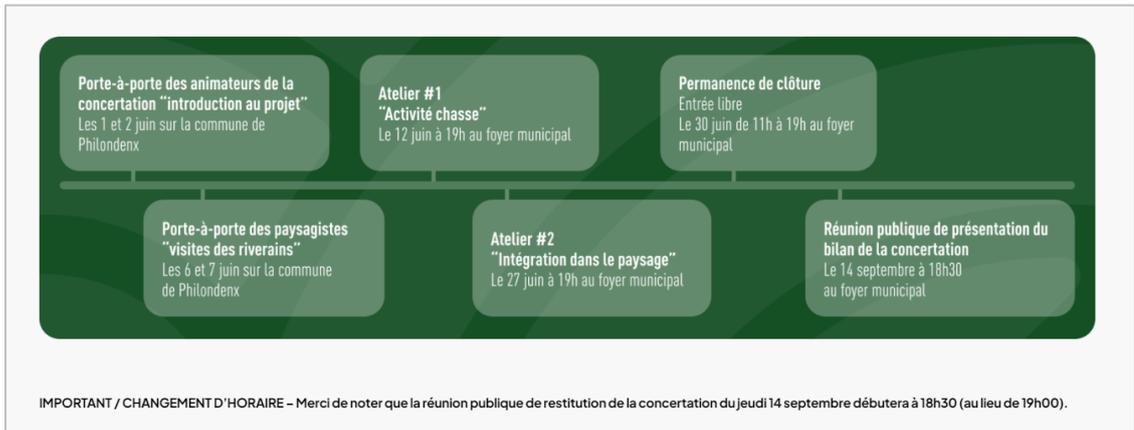
IMPORTANT / CHANGEMENT D'HORAIRE – Merci de noter que la réunion publique de restitution de la concertation du jeudi 14 septembre débutera à 18h30 (au lieu de 19h00).



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

Dans l'onglet « Participation citoyenne » :



- Les travaux des enfants de la classe de CM2 de l'école de Philondenx

